



fondation _____
pour les enfants
extraordinaires

LIGNES DIRECTRICES ET STANDARDS QUALITÉ



PREAMBULE

La Fondation pour les Enfants Extraordinaires (FEE) accueille des enfants présentant des troubles neuro-développementaux complexes. Afin de ne pas retarder l'intervention, l'accompagnement est ouvert sur recommandation du corps médical et des professionnels de la santé et de l'éducation qui entourent l'enfant en fonction du besoin même sans étiologie connue.

L'accompagnement FEE a pour objectifs de développer les compétences et connaissances de l'enfant et d'assurer son inclusion. Elle s'inscrit dans une vision de long terme qui vise à accroître la participation sociale, permettre l'accès aux loisirs, à des relations sociales porteuses de sens, à l'autonomie et à un projet professionnel.

La FEE propose un centre d'accueil extrascolaire qui centralise les prises en charge pédagogiques et thérapeutiques, regroupées sur des demi-journées (psychologie, logopédie, ergothérapie, psychomotricité, remédiation cognitive) et propose en parallèle un accompagnement en milieu scolaire ordinaire dans la perspective d'optimiser l'inclusion, et de coordonner les besoins thérapeutiques et pédagogiques des enfants.



La FEE agit en étroite collaboration avec tous les acteurs du système genevois, qu'il s'agisse de centres diagnostiques ou d'autres organismes de prise en charge pour assurer que chaque enfant reçoive la prise en charge la plus adaptée à ses besoins.

Afin de renforcer le cadre théorique de référence pour son action, la FEE a défini les présents standards qualité qui reposent sur trois piliers fondamentaux :

- Le droit applicable, notamment les conventions internationales ratifiées par la Suisse, et en particulier la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées adoptées par les Nations Unies respectivement en 1989 et en 2006 et ratifiées par la Suisse en 1997 et 2014;
- L'état actuel de la recherche scientifique et des publications académiques en matière de prise en charge thérapeutique et de pédagogie spécialisée ;
- Les lignes directrices et les standards qualité reconnus par la communauté nationale et internationale en matière de prise en charge et d'inclusion d'enfants porteurs de troubles neuro-développementaux.

I. Caractéristiques de l'accompagnement FEE

L'accompagnement est centré sur les besoins de l'enfant; il respecte son cheminement propre et ses rythmes d'apprentissage.

Tenant compte de ce postulat, la FEE propose un accompagnement précoce, soutenu, individualisé, coordonné et multidisciplinaire, axé sur les bénéfices attendus pour l'enfant. L'accompagnement inclut des évaluations régulières quantitatives et qualitatives, notamment les mesures de la qualité de l'expérience des familles et des partenaires.

L'accompagnement est fondé sur le principe d'équité et de la réponse aux besoins.

Il s'inscrit dans une vision à long terme, avec pour objectif le développement de l'autonomie et de la pleine participation sociale de la personne.

La FEE reconnaît le droit fondamental des personnes porteuses de handicap à l'autodétermination et le rôle essentiel des parents et des familles en tant que partenaires des professionnels.

Le processus de la FEE comprend 4 étapes essentielles que sont l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'impact de l'accompagnement.



II. Rôle des familles

Les parents sont porteurs du projet de vie de leur enfant.

Ils sont impliqués dans chaque étape clé du processus concernant leur enfant.

Ils sont accompagnés par les professionnels qui encadrent l'enfant dans une réflexion portant sur les objectifs de l'accompagnement et les critères de réussite de celui-ci.

Ils bénéficient du soutien spécifique de professionnels qualifiés, prêts à les guider dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant.

L'objectif du soutien est notamment de favoriser le transfert des apprentissages d'un milieu à l'autre et d'optimiser le bénéfice de l'accompagnement de manière cohérente dans le contexte familial.



III. Évaluation par une équipe pluridisciplinaire



Chaque enfant bénéficie d'une évaluation pluridisciplinaire globale qui intègre la perspective des parents et les besoins thérapeutiques et pédagogiques. L'objectif principal de l'évaluation est l'élaboration d'un projet d'accompagnement holistique et individualisé.

L'évaluation est précise et la plus complète possible.

Elle est effectuée à l'aide d'outils standardisés et validés scientifiquement.

Le processus intègre toutes les évaluations médicales, thérapeutiques et pédagogiques à date.

Des évaluations complémentaires ainsi que l'observation de l'enfant dans différents milieux, notamment à l'école, peuvent être recommandées.

V. Inclusion en milieu scolaire ordinaire

La FEE se rallie aux bonnes pratiques du Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, province du Canada qui pratique l'inclusion scolaire avec succès depuis 25 ans. Le Ministère définit comme suit l'inclusion scolaire: « L'inclusion scolaire consiste à rechercher les façons dont nos écoles, nos classes, nos programmes et nos cours sont conçus afin que tous les enfants puissent participer et apprendre. L'inclusion consiste aussi à découvrir des méthodes d'enseignement différentes afin que tous les enfants soient impliqués activement dans les classes. Ce terme signifie également la découverte de façons visant à développer des amitiés, des relations et un respect mutuel entre tous les enfants, et entre les enfants et les enseignants de l'école. L'inclusion scolaire est une méthode de penser à la façon dont nous pouvons être créatifs pour faire de nos écoles un endroit où tous les enfants peuvent participer. »

La FEE est ainsi un pôle de ressources spécialisées au service du système scolaire ordinaire.

A ce titre, la FEE offre autant de soutien qu'il est nécessaire, en application du principe d'équité, aux enfants, aux enseignants et aux classes pour s'assurer que tous les enfants puissent participer à leurs écoles et à leurs cours.

A cet égard, la FEE propose notamment, en collaboration avec l'enseignant

- un projet pédagogique individualisé ainsi que les adaptations nécessaires du matériel scolaire
- des formations sur les profils d'apprentissages particuliers des enfants concernés
- des ateliers sur l'intégration et la différence.

Par ailleurs, la FEE

- S'assure que les problèmes et préoccupations de chacun, parent, enfant, direction d'établissement, enseignant titulaire ou intervenant sont anticipés et abordés et que des solutions sont trouvées;
- S'assure que les objectifs d'éducation sont fixés conformément aux capacités de l'enfant, en lien et cohérence avec le programme suivi par les autres élèves;
- S'assure que les attentes sont élevées aussi pour l'enfant porteur de handicap;
- S'assure que l'enfant porteur de handicap a une participation active aux apprentissages et à la vie de classe ; et
- Propose des stratégies et solutions pour réduire et éliminer les comportements stigmatisants.

VI. Sessions individuelles au Centre FEE

Les sessions individuelles au Centre FEE constituent un aménagement qui peut avoir lieu ou non sur temps scolaire.

Les raisons justifiant cet aménagement se fondent sur l'évaluation initiale de l'enfant.

Les sessions individuelles ont lieu pour des motifs spécifiques et incluent des objectifs thérapeutiques et pédagogiques précis, en cohérence avec le programme scolaire de l'enfant et son projet individualisé.

Les sessions individuelles ne remplacent pas ni ne remettent en question l'instruction en milieu scolaire ordinaire. Elles viennent au soutien de celle-ci.

VII. Suivi et adaptation de l'accompagnement

Le suivi a pour objectifs d'évaluer la prise en charge et de proposer les adaptations nécessaires, notamment l'augmentation, la réduction ou la fin de la prise en charge.

Il est effectué au moyen d'évaluations de la part de l'équipe, des enseignants et des parents. Des observations complémentaires, notamment en classe, peuvent aussi être effectuées.

Le suivi permet d'anticiper les transitions nécessaires et d'assurer la continuité.

VIII. Autodétermination et participation sociale

La qualité des relations avec les pairs et le regard des autres adultes sont déterminants dans la participation sociale des enfants porteurs de troubles neurodéveloppementaux.

Une attention constante est ainsi portée à tout comportement stigmatisant et des stratégies pour favoriser des relations sociales positives avec les adultes et les pairs sont mises en œuvre.

L'apprentissage coopératif et le tutorat par les pairs sont favorisés.

Les interventions proposées visent à changer le regard et les façons d'interagir entre les pairs, les adultes et les autres enfants.

L'autodétermination joue un rôle central dans la prise en charge. Tout est mis en œuvre pour maximiser les choix individuels.

En outre, une attention particulière est portée au renforcement du sentiment de compétence afin notamment de construire des bases solides au développement de l'autonomie et de la participation sociale.

IX. Profils des intervenants, formation et encadrement

Dans le cadre du recrutement et de la formation du personnel, la FEE s'assure que les collaborateurs possèdent les compétences et les connaissances nécessaires à un accompagnement de qualité.

Afin d'assurer des interventions et un processus thérapeutique et pédagogique en ligne avec les standards qualité, la FEE octroie des ressources à la formation continue de ses intervenants.

Les intervenants sont soutenus au travers de séances de synthèse et de supervisions.

Un pôle ressource, composé de professionnels de divers horizons vient au soutien de l'équipe d'intervenants.

La FEE propose aussi la formation des différents partenaires impliqués dans la prise en charge.

La FEE a une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'abus et de harcèlement. Les collaborateurs de la FEE sont informés de la nécessité de signaler toute suspicion de mauvaise conduite, dans le cadre de leurs activités professionnelles que ce soit à la FEE ou sur le lieu d'inclusion.



X. Qualité et efficacité des interventions

La FEE intègre les connaissances scientifiques et les développements pédagogique-thérapeutiques récents, développés dans des centres d'expertise en Suisse et à l'étranger.

La FEE veille à ce que les interventions proposées soient efficaces et de qualité, à la lumière des besoins spécifiques de l'enfant et des objectifs individuels visés.

Elle s'assure de l'actualisation régulière des outils d'évaluation et des méthodes d'intervention au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques et académiques.

Les parents et professionnels de la santé et de l'éducation partenaires de la FEE sont conviés à participer à l'évaluation qualitative de la prise en charge.

La FEE consulte régulièrement des experts externes pour garantir dans le temps la validité de ses lignes directrices et standards qualité et leur mise en œuvre efficace.

Les experts sont invités à formuler des observations et proposent cas échéant des pistes d'amélioration sur la mise en œuvre concrète du modèle d'intervention et/ou des lignes directrices et standards qualité.

La FEE fait appel à des démarches de recherches en collaboration avec le milieu académique et scientifique en vue de contribuer à la vérification de l'effet des méthodes utilisées.